



Dossier suivi par : Capucine Laurent

Le 07/11/2024

Plan Adaptation au Changement Climatique 3

Après plusieurs mois d'attente, la troisième édition du plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc 3) a été présentée par le Premier ministre le 25 octobre 2024.

Cette note a pour objectif d'en présenter une synthèse des 51 mesures de ce Plan.

Contexte :

- La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique anticipe à ce jour une hausse de la température moyenne dans l'Hexagone qui atteindra +4 °C à la fin du siècle
- Adapter la Nation aux effets du changement climatique est une nécessité pour préserver notre prospérité, notre cohésion sociale et notre puissance dans un monde qui change. Hausse des températures moyennes, vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, précipitations et sécheresses extrêmes, hausse du niveau de la mer, intensification des cyclones en Outre-mer, modification de la biodiversité : les impacts du changement climatique ont déjà des conséquences visibles sur le quotidien des Français.
- Atténuation du changement climatique et adaptation aux impacts du changement climatique sont deux chantiers à mener de front.
- Selon une enquête d'Harris Interactive, 7 Français sur 10 déclarent ainsi avoir personnellement constaté les conséquences du changement climatique là où ils habitent au cours des dernières années.
- Si rien n'est fait, le réchauffement climatique pourrait conduire à une perte de richesse potentielle de 10 points de PIB pour notre pays en 2100ⁱ, à un coût estimé à environ un milliard d'euros par an pour notre agriculture à horizon 2050ⁱⁱ, à jusqu'à 500 000 logements menacés par le recul du trait de côte d'ici 2100ⁱⁱⁱ.
- Le PNACC-3 vise à préparer la France à un réchauffement climatique de +4°C d'ici 2100. Il s'agit d'une réponse systémique et collective pour anticiper les effets du changement climatique, en tenant compte des spécificités territoriales (sera intégré aux COP régionales).

Objectifs :

- Protéger la population : Assurer la sécurité et la santé des citoyens face aux risques climatiques.
- Assurer la résilience de la Nation : Renforcer les infrastructures et les services essentiels pour qu'ils puissent résister aux impacts climatiques.
- Adapter l'économie : Soutenir les secteurs économiques pour qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.
- Préserver l'identité : Protéger le patrimoine naturel et culturel.
- Mobiliser la société : Encourager la participation de tous les acteurs de la société dans l'adaptation au changement climatique¹.

Grands principes du PNACC :

- Anticipation : Se préparer à une trajectoire de réchauffement fondée sur la science.
- Progressivité : Mettre en place des mesures différenciées à horizons 2030, 2050 et 2100.
- Co-bénéfiques : Privilégier les mesures favorisant à la fois l'adaptation, l'atténuation et la protection de la biodiversité.
- Priorisation : Choisir les niveaux d'adaptation en fonction des risques et des coûts collectifs.
- Mobilisation : Créer un "réflexe" de l'adaptation dans tous les pans de la société.
- Différenciation : Décliner la stratégie nationale au niveau territorial.

Mesures clés qui concernent directement / indirectement les industries agro-alimentaires :

Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique

Cette mesure prévoit des études prospectives sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et l'accompagnement des acteurs pour adapter les usages et les infrastructures.

- Harmonisation des référentiels de suivi des prélèvements en 2025
- Incitation à se fixer des objectifs de sobriété hydrique (plan de sobriété hydrique déjà construit avec l'Ania)
- Développement d'instances locales de dialogue dans chaque sous-bassin, avec l'objectif d'atteindre 100 % de commissions locales de l'eau (CLE) ou autres instances de dialogue d'ici 2027

Mesure 27 : Intégrer les enjeux d'adaptation dans les financements publics

Cette mesure vise à renforcer l'intégration des enjeux d'adaptation dans les financements de l'Etat et les outils de contractualisation.

- Evolution des aides publiques (en particulier via le Fonds Vert) existantes

Mesure 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises

Il s'agit de prendre en compte le climat futur dans la conception des dispositifs d'aide aux entreprises.

- Évaluation des aides publiques pour s'assurer qu'elles prennent en compte les enjeux climatiques (ADEME, France 2030 et Bpifrance...)
- Facilités de financement pour les entreprises, notamment par la mise en place des prêts verts garantis par l'État

Mesure 36 : Développer les connaissances et former les professionnels de l'agriculture et de l'aquaculture

Il s'agit de former les professionnels aux transitions agro-écologique et climatique et de réaliser des études prospectives pour accompagner l'adaptation du secteur.

- Une étude prospective sera réalisée en 2024 pour aider à l'élaboration d'une vision stratégique pour l'agro-alimentaire français à l'horizon 2040
- Le plan semences et plants pour une agriculture durable sera mis en œuvre
- La formation des professionnels de l'agriculture et de l'aquaculture aux transitions agro-écologique et climatique se poursuivra avec la mise en œuvre et l'évaluation du plan « Enseigner à produire autrement »

Mesure 37 : Accompagner les exploitations agricoles et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques

Cette mesure prévoit la mise en place d'un diagnostic modulaire d'évaluation de la résilience des exploitations agricoles et le développement des Paiements pour services environnementaux.

- Un diagnostic modulaire d'évaluation de la résilience de l'exploitation au changement climatique sera établi
- Accélérer le Pacte en faveur de la haie (+ 50 000 km de haie de 2024 à 2030)
- Le développement des Paiements pour services environnementaux (PSE) entre 2024 et 2026 s'appuiera sur les écosystèmes
- Le déploiement du Fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, dont le crédit prévisionnel est de 200 millions d'euros en 2024, accompagnera le développement et la transformation des filières agricoles mais également des industries agro-alimentaires
- Des plans d'adaptation et de continuité de l'activité pour le secteur de l'élevage seront réalisés afin de limiter les effets néfastes du réchauffement climatique sur l'élevage
- Accélérer le Plan eau en maintenant ses deux piliers agricoles : adapter les systèmes agricoles au climat et garantir un accès raisonné de l'agriculture à l'eau

Mesure 40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises

Il s'agit de prendre en compte la trajectoire de réchauffement de référence dans l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

- À partir du 1er janvier 2026, un bilan annuel des politiques d'adaptation mises en place par les entreprises sera réalisé

Prochaines étapes :

- Consultation est ouverte pendant deux mois (novembre/Décembre 2024) : consultation publique, concertations sectorielles réalisées par les ministères (notamment avec les organisations syndicales et patronales autour des conditions de travail en période de fortes chaleurs, et avec les assureurs pour définir leur rôle dans la prévention), consultations territoriales à partir de janvier 2025 (cadre des COP régionales).
- Révision du plan tous les cinq ans en fonction de la réalité de la trajectoire de réchauffement et de l'évolution de la connaissance.

Synthèse de toutes les mesures proposées :

AXE 1 : Protéger la population

Mesure 1 : Renforcer le fonds Barnier (+75M d'euros)

Cette mesure vise à intensifier les démarches de prévention des risques naturels pour mieux protéger la population face aux événements climatiques et aux risques, notamment les inondations.

Mesure 2 : Moderniser le système assurantiel

L'objectif est de maintenir une offre assurantielle à tarification abordable et disponible sur tout le territoire, en particulier dans les Outre-mer, pour garantir la solidarité entre les assurés face aux phénomènes climatiques.

Mesure 3 : Protéger la population des inondations

Cette mesure prévoit l'adaptation des référentiels de prévention des risques naturels, la réévaluation des niveaux d'aléa, et l'accompagnement des collectivités pour renforcer les ouvrages de protection.

Mesure 4 : Repenser l'aménagement des territoires exposés au recul du trait de côte

Il s'agit d'engager des réflexions sur l'aménagement des territoires littoraux pour faire face à l'érosion du trait de côte, avec des projets partenariaux d'aménagement et des dispositifs de financement spécifiques.

Mesure 5 : Protéger les bâtiments des désordres liés au retrait-gonflement des argiles (RGA)

Cette mesure vise à améliorer la connaissance et la prévention des risques liés au RGA, notamment par la mise à jour des cartes d'exposition et l'évaluation des solutions préventives.

Mesure 6 : Protéger la population des risques glaciaires et périglaciaires

Elle prévoit l'identification des sites à risque et la mise en place de dispositifs de prévention et de protection adaptés pour réduire les risques liés aux phénomènes glaciaires et périglaciaires.

Mesure 7 : Se préparer à l'augmentation des incendies de forêt

Cette mesure vise à améliorer la protection des territoires soumis aux risques de feu de forêt, avec des stratégies nationales et des plans de protection des forêts contre les incendies.

Mesure 8 : Préparer la Sécurité Civile à l'augmentation des risques naturels

Il s'agit de mettre en place une stratégie d'adaptation de la réponse de la Sécurité Civile aux risques naturels, avec une feuille de route à l'horizon 2050.

Mesure 9 : Adapter les logements au risque de forte chaleur

Cette mesure prévoit l'intégration du confort d'été dans les rénovations énergétiques des logements et la réalisation d'études pour vérifier la pertinence des travaux.

Mesure 10 : Déployer les technologies de froid renouvelable

L'objectif est de promouvoir les réseaux de froid renouvelable pour protéger les populations vulnérables et assurer le confort thermique en période de fortes chaleurs.

Mesure 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique

Cette mesure vise à renforcer les obligations de prévention des employeurs pour protéger les travailleurs des effets des fortes chaleurs.

Mesure 12 : Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les rénovations du parc immobilier de l'Etat

Il s'agit de mettre en œuvre des mesures d'adaptation des bâtiments de l'Etat lors des rénovations et constructions, en tenant compte du climat futur.

Mesure 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience

Cette mesure prévoit la renaturation de 1 000 hectares d'espaces urbains par an pour limiter les ruissellements de surface et atténuer les îlots de chaleur urbains.

Mesure 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs

L'objectif est de rénover les résidences sociales et les centres d'hébergement pour les adapter aux fortes chaleurs et protéger les populations vulnérables.

Mesure 15 : Protéger les détenus et les personnels pénitentiaires des fortes chaleurs

Cette mesure prévoit la réalisation d'études de vulnérabilité des établissements pénitentiaires et l'intégration du changement climatique dans les travaux de rénovation.

Mesure 16 : Développer l'approche « Une seule santé »

Il s'agit de prendre en compte les liens entre changement climatique, santé et biodiversité dans les actions publiques en santé-environnement.

Mesure 17 : Renforcer la surveillance des impacts du changement climatique sur la santé

Cette mesure prévoit le développement d'outils de surveillance des expositions et des impacts du changement climatique sur la santé humaine, animale et environnementale.

Mesure 18 : Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur

Il s'agit de mener des expérimentations pour évaluer l'efficacité des mesures de maintien de la qualité de l'air pendant les épisodes de fortes chaleurs.

Mesure 19 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans la prévention des risques technologiques

Cette mesure vise à prendre en compte la trajectoire de réchauffement de référence dans les études de dangers et les plans d'urgence des installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesure 20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature

L'objectif est de promouvoir les solutions fondées sur la nature pour répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

AXE 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique

Cette mesure prévoit des études prospectives sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et l'accompagnement des acteurs pour adapter les usages et les infrastructures.

Mesure 22 : Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation

Il s'agit d'améliorer l'accès à des informations fiables et locales sur les impacts du changement climatique et les solutions d'adaptation.

Mesure 23 : Intégrer la trajectoire de réchauffement de référence dans les documents de planification publique

Cette mesure vise à intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans l'ensemble des documents de planification et sectoriels locaux.

Mesure 24 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les normes techniques

Il s'agit de mettre à jour les référentiels et réglementations techniques en tenant compte du climat futur.

Mesure 25 : Lancer la « Mission Adaptation »

Cette mesure prévoit la création d'une offre commune en expertise et ingénierie pour accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche d'adaptation au changement climatique.

Mesure 26 : Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire

Il s'agit de définir des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés et l'efficacité des politiques d'adaptation mises en place.

Mesure 27 : Intégrer les enjeux d'adaptation dans les financements publics

Cette mesure vise à renforcer l'intégration des enjeux d'adaptation dans les financements de l'Etat et les outils de contractualisation.

Mesure 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire face au réchauffement climatique

Il s'agit d'adapter les bâtiments scolaires et leurs usages en période de fortes chaleurs pour assurer la continuité de l'enseignement.

Mesure 29 : Anticiper les conséquences du changement climatique sur le système de santé

Cette mesure prévoit une étude globale et prospective sur les conséquences du changement climatique sur le système de santé et des études de vulnérabilité des établissements de santé.

Mesure 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités

Il s'agit d'établir des plans d'adaptation des infrastructures et services de transport à partir d'études de vulnérabilité.

Mesure 31 : Assurer la résilience du système énergétique

Cette mesure vise à améliorer la résilience du parc de production d'électricité et des réseaux de transport et de distribution d'électricité face aux aléas climatiques.

Mesure 32 : Assurer la résilience des services de communication électronique

Il s'agit de renforcer la résilience des réseaux de communications électroniques aux événements climatiques extrêmes.

AXE 3 : Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique

Mesure 33 : Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises

Cette mesure prévoit la réalisation d'études de vulnérabilité pour les grandes entreprises et les entreprises stratégiques.

Mesure 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises

Il s'agit de prendre en compte le climat futur dans la conception des dispositifs d'aide aux entreprises.

Mesure 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme culturel, de montagne, littoral et nautique

Cette mesure vise à garantir l'équilibre entre développement économique local et préservation des sites et ressources naturelles.

Mesure 36 : Développer les connaissances et former les professionnels de l'agriculture et de l'aquaculture

Il s'agit de former les professionnels aux transitions agro-écologique et climatique et de réaliser des études prospectives pour accompagner l'adaptation du secteur.

Mesure 37 : Accompagner les exploitations agricoles et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques

Cette mesure prévoit la mise en place d'un diagnostic modulaire d'évaluation de la résilience des exploitations agricoles et le développement des Paiements pour services environnementaux.

Mesure 38 : Assurer la résilience de l'économie de la filière bois

Il s'agit de rendre les forêts plus résilientes face au changement climatique et d'adapter la filière aval de l'industrie du bois.

Mesure 39 : Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique

Cette mesure vise à mieux connaître les impacts du changement climatique sur les stocks halieutiques et les espèces d'aquaculture marine et à soutenir la diversification des pratiques.

Mesure 40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises

Il s'agit de prendre en compte la trajectoire de réchauffement de référence dans l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

Mesure 41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique

Cette mesure prévoit la création d'un guide/outil générique de référence pour faciliter l'engagement des acteurs économiques aux actions d'adaptation.

AXE 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel

Mesure 42 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces

Il s'agit d'identifier les vulnérabilités des espèces et milieux naturels face au changement climatique et de proposer des actions de construction de la résilience.

Mesure 43 : Lancer un plan d'adaptation des sites culturels et patrimoniaux majeurs

Cette mesure prévoit la réalisation de plans d'adaptation pour dix sites UNESCO ou majeurs pour la culture en France.

AXE 5 : Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Mesure 44 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique

Il s'agit d'inclure un « réflexe adaptation » dans tous les achats de l'Etat, en commençant par le secteur du bâtiment.

Mesure 45 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique

Cette mesure vise à promouvoir le financement de travaux de recherche sur l'adaptation et la mal-adaptation au changement climatique.

Mesure 46 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique

Il s'agit de conforter le rôle du Conseil national de la transition écologique et de sa commission spécialisée adaptation dans le suivi de la mise en œuvre du PNACC.

Mesure 47 : Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique

Cette mesure prévoit de proposer des missions liées à l'adaptation au changement climatique aux jeunes en service civique écologique.

Mesure 48 : Renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et supérieur

Il s'agit de renforcer la prise en compte de l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans l'éducation au développement durable et les cursus de l'enseignement supérieur.

Mesure 49 : Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation

Cette mesure vise à former les agents publics à la transition écologique et à intégrer le climat futur dans toutes les politiques publiques.

Mesure 50 : Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle pour l'adaptation au changement climatique

Il s'agit de promouvoir l'utilisation de l'intelligence artificielle pour accompagner les stratégies d'adaptation au changement climatique.

Mesure 51 : Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation

Cette mesure prévoit le déploiement d'une communication pédagogique adaptée et la création d'une semaine de mobilisation annuelle de l'adaptation.

Historique et ressources :

Historique

Le troisième plan national d'adaptation au changement climatique arrive dix-huit ans après la première stratégie d'adaptation au changement climatique (2006) et deux premiers plans d'adaptation.

Le premier plan (PNACC-1 – 2011), issu du Grenelle de l'Environnement, a permis d'inscrire l'adaptation à la fois comme une priorité politique transversale et comme un enjeu opérationnel intersectoriel. Ce premier PNACC a permis de lancer les travaux de recherche pour disposer des connaissances accessibles sur les impacts à venir du changement climatique.

Le deuxième plan (PNACC-2 - 2018), adopté à l'issue de la COP21, a permis d'asseoir une gouvernance et un pilotage stratégique de l'adaptation au niveau national, à la fois en fixant une première trajectoire de référence (hausse de température de 2 °C au niveau mondial à 2050) et en instaurant une commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique (CNTE), présidée par le sénateur Ronan Dantec, pour rendre un avis annuel sur l'avancée du plan. Ce PNACC-2 a permis une appropriation des enjeux et des outils de formation par les acteurs de la société civile, les collectivités territoriales et les opérateurs de l'Etat, ainsi qu'un renforcement du soutien aux filières bois et agriculture.

Le troisième plan (PNACC-3 – 2024) s'inscrit dans la continuité des travaux menés dans le cadre des stratégies nationales sur l'eau (Plan Eau) et sur la biodiversité (SNB), et la démarche de territorialisation de planification écologique portée par le Gouvernement depuis 2022.

Les 51 mesures de ce troisième plan ont pris en compte les résultats du dernier rapport du GIEC qui a identifié les principaux risques pour les activités humaines et la vie économique dus au changement climatique pour l'Europe :

- Impacts de la chaleur sur la santé (augmentation du nombre de décès et de personnes exposées au stress thermique, perte de confort thermique pendant les mois d'été, en particulier en Europe de l'Ouest et dans les zones urbaines) ;
- Impacts de la chaleur sur les écosystèmes marins et terrestres (modifications irréversibles des écosystèmes et réduction des zones d'habitat approprié) ;
- Impacts sur la production agricole (combinaison entre sécheresse et hausse des températures) ;
- Pénurie d'eau ;
- Inondations, crues, submersions marines.

Du fait de la nature des sols présents en France, sont également attendus sur notre territoire des impacts importants liés à l'accélération de l'érosion des sols et au phénomène de retrait-gonflement des argiles, tandis que nos outre-mer seront confrontés à une augmentation de la fréquence des phénomènes cycloniques intenses.

Ressources :

- Le portail « DRIAS - Les futurs du climat » www.drias-climat.fr propose un accès libre et gratuit aux données des projections climatiques régionalisées ajustées sur la France.
- Le portail « DRIAS - Les futurs du climat » www.drias-eau.fr propose un accès libre et gratuit aux données des projections régionalisées de l'évolution des ressources en eau, en France.

ⁱ ADEME, Les risques climatiques et leurs coûts pour la France, une évaluation macroéconomique, décembre 2023

ⁱⁱ CGAAER, Evaluation du coût du changement climatique pour les filières agricoles et alimentaires, avril 2022

ⁱⁱⁱ CEREMA, Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national – Horizons 2050 et 2100, avril 2024